Causse et Diège - Actualités

Bulletin d'information municipal - Edition juin 2016

Renseignements

Mairie

Lundi, mardi, jeudi
11H00 à 12H00 - 14H00 à 17H00
Samedi 9H00 à 12H00
Tél. 05 65 64 66 47
www.causseetdiege.fr

* * * * *

Agence postale de Loupiac

Mardi 13H30 à 17H00
Mercredi 08H30 à 12H15
Jeudi 08H30 à 12H30
Vendredi 13H30 à 17H00
Tél. 05 65 64 61 70

* * * * *

Agence postale de Gelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
08H30 à 12H00

Mercredi 09H00 à 12H00

« Point info Mairie »
« Bibliothèque »
ouverts aux mêmes horaires
Tél. 05 65 64 61 12

* * * * *

Déchetterie :

Lundi, jeudi - 14H00 à 18H00

Mardi, mercredi, vendredi
09H00 à 12H00 - 14H00 à 18H00

Samedi
09H00 à 12H00 – 14H00 à 17H00

* * * * *

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Allo médecin : 3690

Le mot du Maire

Le rôle du Conseil municipal, c'est d'anticiper l'avenir, de préparer notre commune aux enjeux et défis de demain, et de répondre à vos attentes en termes de services, ou d'infrastructure.
Pour cette année et celles qui suivent, nous souhaitons que notre commune poursuive un développement contrôlé, équilibré, harmonieux, et qu'elle continue à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Les réalisations et les projets qui sont présentés dans ce bulletin, s'inscrivent tous dans un programme sur lequel nous nous sommes engagés.

Les effectifs de l'école, sans cesse croissants, entraînent sa restructuration. Nous allons à partir de ce 1er juillet, engager des travaux qui consisteront à transformer le préau actuel en salle de classe, et à construire un nouveau préau. Les associations qui le souhaitent, pourront l'utiliser pour leurs manifestations.
Le 4ème poste d'enseignant devrait être acquis avec 84 enfants scolarisables et 10 de 2 à 3 ans à « La Marelle ». Les investissements annoncés pour cette année 2016 sont financés essentiellement par des subventions, de l'autofinancement, et des reports de fonctionnement capitalisés. Le projet de l'école pourra faire l'objet d'un recours à l'emprunt à minima, pour profiter de taux d'intérêt historiquement bas. La mise en sécurité du village de Gelles est toujours en cours d'instruction.

Vous trouverez dans ce bulletin, tous les détails liés à nos actions et nos démarches. Gelles est probablement voué à se développer, avec l'installation de « Nutergia ». Cela n'ira pas sans bousculement des habitudes de vie, et d'occupation des espaces. Les décisions prises en Conseil municipal, tiennent compte à la fois des contraintes et des besoins rencontrés.

Les journées citoyennes organisées en ce moment, mettent l'accent sur la réalisation ensemble (élus et habitants), des projets d'amélioration du cadre de vie dans la commune. Nous avons besoin d'agir de manière concrète au service de l'entraide et de la solidarité, du partage des compétences et du lien social.

Serge Masbou

Le budget 2016

BUDGET 2016 COMMUNE			
SECTION FONCTIONNEMENT		**SECTION INVESTISSEMENT**	
DEPENSES		**DEPENSES**	
Charges à caractère général	98 530,00 €	Opérations d'équipement	301 711,92 €
Charges de personnel	220 056,00 €	Remboursements emprunts	36 244,00 €
Atténuation de produits	49 239,00 €	Opérations patrimoniales	13 190,00 €
Charges de gestion courante	40 043,00 €	Solde d'exécution reporté	98 478,08 €
Charges financières	14 800,00 €		
Charges exceptionnelles	194,00 €		
Dépenses imprévues	5 000,00 €		
Virement à la section "investissement"	45 587,00 €		
Opération d'ordre de transfert entre sections	495,00 €		
TOTAL	**473 944,00 €**	**TOTAL**	**449 624,00 €**
RECETTES		**RECETTES**	
Produits des services du domaine et vente	82 600,00 €	Subventions d'investissement	109 294,00 €
Impôts et taxes	163 843,00 €	Dotations diverses	92 295,73 €
Dotations et participations	186 501,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	95 492,74 €
Autres produits de gestion courante	21 000,00 €	Produit des cessions d'immobilisations	80 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	Virement de la section "Fonctionnement"	45 587,00 €
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	494,53 €
		Opérations patrimoniales	13 190,00 €
		Emprunt	13 270,00 €
TOTAL	**473 944,00 €**	**TOTAL**	**449 624,00 €**

DESIGNATION	Taux communal		Taux moyen départemental	Taux moyen national
	2015	2016		
Taxe d'habitation	9,04	9,13	19,08	24,19
Taxe foncière bâtie	16,07	16,23	20,34	20,52
Taxe foncière non bâtie	78,26	79,04	84,16	49,15

Total des taxes perçues par la commune : **163 843 €**

Etat-civil

05 naissances ont été enregistrées dans la commune en 2015.
11 décès sont à déplorer et aucun mariage n'a été célébré.

Listes électorales

564 électeurs (277 hommes – 287 femmes) étaient inscrits sur la liste électorale, au 29 février 2016. Afin de pouvoir voter localement aux prochains scrutins, l'inscription doit être faite en mairie avant le 31 décembre. La personne doit être domiciliée sur la commune, ou y être contribuable depuis plus de 5 ans.

Téléthon 2015

Les bénéfices des manifestations organisées ont permis de reverser à l'AFM (**A**ssociation **F**rançaise contre les **M**yopathies), près de **900 €**.

Bâtiments communaux

Le presbytère de Cassanus inoccupé depuis le 31-12-2013, a trouvé acquéreur pour un montant de **75 000 €**.

L'ancienne Poste de Loupiac est toujours en vente au prix de **65 000 €**.

Personnel communal

Monsieur **Robert Fizes**, ayant fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1er février, a été remplacé par Monsieur **Clément Costes,** employé à mi-temps.

Travaux en régie 2015

Ce sont tous les travaux qui ont été réalisés par les employés communaux au cours de l'année. Leur montant cumulé s'élève à **22 097,66 € ;** ils ont concerné :

- la mise en sécurité de la salle socioculturelle à Loupiac (escaliers et rampes d'accès),
- la construction et l'aménagement intérieur de la petite salle d'activités périscolaires, qui jouxte la salle polyvalente à Gelles,
- les installations périscolaires et les travaux dans la cuisine scolaire,
- le mur de soutien à Salvagnac,
- l'abri à côté de la maison, derrière la salle polyvalente à Gelles.

Voirie

Les travaux de voirie sont désormais de la compétence du Grand Figeac.
En 2015, ils ont été centrés sur la seule voie communale à Marieu vu l'importance des travaux, sur une distance de 950 ml.

Débroussaillage

Ce service fait partie cette année, de la compétence du Grand Figeac.
Pour que le service puisse être effectué dans les meilleures conditions, **il est demandé aux propriétaires de respecter les limites de propriété pour les clôtures.**

Les ficelles ne doivent pas être jetées n'importe où, elles occasionnent des dysfonctionnements des machines mises en œuvre et sont génératrices de perte de temps.

Ecole et périscolaire

DE L'ECOLE … A LA MARELLE

Jusqu'à la loi de refondation de l'école, dite « Loi Peillon », les communes étaient sollicitées, de par leur compétence, pour mettre à la disposition de leurs écoles maternelles et primaires, les moyens nécessaires aux apprentissages qui y sont dispensés.

En 2015, **les dépenses de fonctionnement liées à l'école ont représenté 9 % du budget de la commune**, soit **40 291 €**, dont :

- **3 000 €** pour les fournitures scolaires,
- **500 €** pour les cadeaux de Noël et chocolats,
- **910 €** pour la participation aux entrées piscine et déplacements,
- **2 400 €** pour la participation au voyage scolaire à la montagne.

Depuis plusieurs années maintenant, des services périscolaires ont été mis à la disposition des familles, afin de maintenir les enfants dans leur milieu social, en n'ajoutant pas des heures de transport aux longues journées d'école. C'est ainsi que les garderies du matin et du soir et la cantine scolaire ont été mises en place.

En 2015, le coût de fonctionnement de ces services s'est élevé à **44 100 €**, pour des recettes d'un montant de **24 406 €**.

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a officialisé l'éducation partagée. Celle-ci s'est installée petit à petit dans les écoles entre l'Education nationale, les parents (loi du 10-07-1989) dans un premier temps, puis plus récemment les communes.

Depuis 2014, la municipalité s'est inscrite dans une politique éducative d'exigence, pour offrir à tous les enfants scolarisés sur la commune, un accès à des activités variées et de qualité. Son engagement l'a menée à proposer des temps d'activités déclarés, répondant à une règlementation et à des obligations en matière d'éducation populaire.

Ce choix a permis à la municipalité, d'accéder à des aides et subventions versées par la **C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales de l'Aveyron.

L'Etat de son côté a pérennisé le fonds d'amorçage en un fonds de soutien aux communes, leur permettant de continuer leurs actions dans le cadre de la réforme. Ce fonds de soutien est complété par une aide aux communes situées en zone de revitalisation rurale, comme Causse et Diège.

Dans l'articulation des nouveaux rythmes scolaires, la municipalité a souhaité ouvrir un « **accueil de loisirs** » déclaré, le mercredi après-midi après la matinée devenue un temps scolaire.

Le coût de ces activités périscolaires est de **24 800 €**. Il est compensé par les aides de l'état et de la CAF, à hauteur de **15 100 €**.

De plus, la commune a participé au transport scolaire pour les enfants de l'école communale à hauteur de **6 850 €** en 2015.

Elle a également participé au transport scolaire des enfants (de la 6ème à la 3ème) allant aux collèges de Figeac et de Capdenac, à hauteur de **5 754 €** en 2015, soit un montant de **274 €** par collégien et par an.

Suite à la demande pressante de parents dont les enfants sont lycéens, le Conseil municipal a délibéré le 02 mai 2016, sur une participation au transport scolaire pour les lycéens, estimée à environ **4 000 €** par an.

La majorité des membres du Conseil a émis un avis défavorable à cette demande.
Il a en effet été considéré que le budget de la commune ne permet plus de diversifier sa participation dans le domaine éducatif, sans amputer le budget de son école que sa compétence lui impose.

« L'ECOLE »

70 enfants sont inscrits depuis la rentrée de septembre 2015. 28 le sont en classe maternelle unique et 42 répartis entre les deux classes de primaire.

Madame Coralie Delmas a succédé à Madame Anne Pascale, et enseigne dans la classe maternelle. Elle est assistée de **Madame Sandrine Massip** et de **Madame Corine Sanz**, toutes deux enseignantes du primaire. Madame Delmas est également directrice de l'établissement scolaire.

Pour la rentrée de septembre 2015, du mobilier scolaire a été rajeuni et des travaux au niveau des sanitaires des « petits » ont été effectués.

Pour la rentrée de septembre 2016, plus de 80 enfants sont inscrits à ce jour.
La municipalité a donc actionné tous les verrous institutionnels, afin que soit créé un 4ème poste.

Nous avons tous conscience qu'en ces temps de réduction d'effectifs, ce 4ème poste sera affecté sur la commune, au détriment d'une fermeture de classe dans une autre école.

Pour recevoir cette classe supplémentaire, la municipalité s'est engagée auprès de l'Education nationale et du Département, à mettre à la disposition de la structure scolaire communale des locaux suffisants. C'est ainsi qu'en fin d'année 2015, le maire de la commune a été reçu en Préfecture, pour finaliser le projet d'extension de l'école et arrêter son plan de financement.

Le projet est subventionné à hauteur de 70 %, répartis entre la Région, le Département, la réserve parlementaire et le Conseil départemental.

Le permis de construire est maintenant déposé et le début des travaux est fixé au 27-06-2016. Neuf corps de métiers se succèderont sur le chantier, afin que la rentrée 2016/2017 se fasse dans des conditions optimales.

Une subvention communale d'un montant de **2 400 €**, a été allouée à l'**A**ssociation des **P**arents d'**E**lèves, pour aider au financement d'un voyage (classe découverte), pour tous les enfants du CP au CM2. Ce voyage s'est effectué du 11 au 15 janvier 2016, au Centre PEP de la Vignole dans les Pyrénées orientales. La subvention communale a été complétée par la participation des parents et diverses autres subventions (Département et APE).

Suite aux recherches de mécènes, la **C**hambre des **M**étiers et de l'**A**rtisanat de l'Aveyron, a aimablement offert 6 ordinateurs avec écran plat, en très bon état de fonctionnement. L'un d'entre eux a été placé à la Bibliothèque et les 5 autres ont remplacé les ordinateurs hors d'usage de l'école. Ceci afin que les enfants du 3ème cycle soient équipés pour obtenir le B2i, qui validera leurs compétences informatiques. Une réinstallation générale du parc informatique de l'école est prévue ultérieurement, en même temps que les travaux d'extension de l'école.

Afin de relever les doléances et suggestions, une permanence d'élues se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16heures 30 à 18 heures 30 dans l'école.

A partir de la rentrée prochaine, une permanence sera proposée tous les mois à partir de la rentrée des vacances de Toussaint. Les parents d'élèves seront avisés des dates courant septembre 2016.

« LA MARELLE »

Depuis septembre 2015, la municipalité a souhaité regrouper toutes ses actions éducatives en faveur de la petite enfance et de l'enfance, en une structure communale dénommée « **LA MARELLE** ». Elle regroupe un ensemble de services à vocation éducative, administrée et entièrement financée par la commune de Causse et Diège.

Grâce aux aides et subventions de la CAF de l'Aveyron et autres partenaires, les activités périscolaires (TAP et mercredis) ont eu un coût de fonctionnement inférieur à **25 000 €** en 2015.

Concernant les TAP, la dépense est de **34 €** par enfant et par an, alors que la moyenne nationale s'établit à **220 €** dans les mêmes conditions. A titre indicatif, en l'absence d'aides et subventions de l'Etat et de la CAF, cette dépense s'élèverait à **167 €** par enfant et par an. Pour la commune, certains services sont gratuits (TAP, Espace petite enfance), d'autres sont payants (garderies, cantine, mercredi après-midi).

« LA MARELLE » a son lieu d'activité dans le local anciennement réservé au réfectoire et à la cuisine scolaire. Elle dispose des communs avec l'école (sanitaires, salle de jeux et cour de récréation), ainsi que de la salle polyvalente (cantine et TAP).

L'espace Petite Enfance

Depuis septembre 2015, l'effectif de la classe unique de maternelle (28) ne permettait plus d'accueillir les enfants de 2 ans, comme il est d'usage dans notre école.

Pour répondre aux besoins des familles et continuer à assurer la première étape vers la scolarisation, la commune a créé cette structure spécifique. Elle est chargée d'accueillir les enfants de 2 à 3 ans sur le modèle des classes passerelles, refusé à la commune par l'Education nationale, au motif qu'elle n'est pas située en zone sensible.

Des travaux ont été effectués, pour transformer l'ancienne cuisine en dortoir. L'ancienne réserve a été réaménagée avec un évier. Un frigo, un petit four électrique et un micro-ondes permettent à tous les enfants de participer à des ateliers de pâtisserie. Des jeux et du mobilier adaptés aux tout-petits meublent cet espace.

Pour l'année 2015/2016, 13 enfants de la commune y sont inscrits (journée et/ou demi-journée).

C'est le lieu d'apprentissage de la propreté, de la socialisation et des premiers rituels. **Mélina** et **Claire** proposent chacune, des activités de motricité, la lecture, la peinture, le découpage-collage, sans oublier les jeux libres, les récréations où le vélo est à l'honneur et les collations prises ensemble. Des projets communs avec la classe maternelle sont menés : ateliers cuisine (galette des rois), ateliers dessin, ateliers comptines ….

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

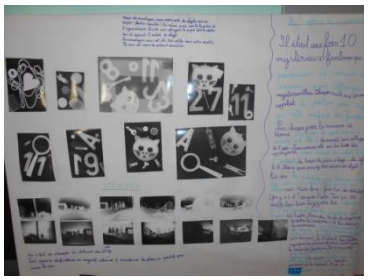

70 des 73 enfants scolarisés sont inscrits aux activités périscolaires, qui ont lieu le mardi et le vendredi, de 15H00 à 16H30.

Mélina FRANCOIS, **Véronique Audoux**, **Claire Joubert**, **Claire Beaugendre** et **Pascale Versaux**, mettent en œuvre le projet pédagogique défini en septembre 2015. Le dernier trimestre est sous le signe de la Nature et des jeux sportifs. Des intervenants ont dispensé des ateliers spécifiques tout au long de l'année. Le sténopé avec **Mr Gauthier**, la pratique ludique de l'anglais avec **Mme Porter**, la peinture avec **Mme Tiam** …

Ce sont aussi des activités qui laissent libre cours aux enfants, comme le dessin libre, la lecture ou les jeux de société ; des moments de réflexion et de créations sur des thèmes tels que le racisme.

Dans la continuité des activités scolaires, les enfants ont créé des affiches sur le thème « Les enfants du monde ». Elles ont été affichées dans les lieux publics de la commune (école, local de « LA MARELLE », Bibliothèque, entrée du bureau de poste de Loupiac, couloir d'accès à la mairie).

Les activités périscolaires ont permis des échanges intergénérationnels auxquels ont participé enfants scolarisés, les tout-petits de « LA MARELLE », enseignantes, équipe d'animation, parents d'élèves, familles, ainés …

Les mercredis de loisirs

Ouverte tous les mercredis après-midi de 12H00 à 18H00, « LA MARELLE » accueille vos enfants de 3 à 12 ans pour des activités variées, encadrées par **Mélina** et **Véronique**. Environ une fois par mois, une sortie extérieure est organisée (piscine, spectacle, ferme équestre, cinéma, sortie en vélo), ou des intervenants extérieurs sont invités pour du tir à l'arc, de l'initiation à la musique …

Certains de ces moments se terminent en rencontre intergénérationnelle autour des enfants (spectacle de marionnettes, Noël, carnaval…)

La cantine scolaire

Depuis septembre 2015, les travaux effectués dans la salle polyvalente à Gelles ont permis à **Monique Fizes**, d'assurer la préparation des menus dans de meilleures conditions. L'acquisition de deux chariots roulants facilite le service.

Les enfants disposent de plus de confort au moment du repas (espace plus grand, tables moins serrées). Du mobilier à la taille des plus jeunes a été installé.

Vous pouvez trouver les menus, tous les mois, sur le site officiel de la commune, à la page « **Jeunesse** ».

LA MARELLE c'est aussi…les actions citoyennes.

Au printemps 2015, le jardin pédagogique dont l'acquisition a été rendue possible grâce à une subvention de la CAF, a été mis en place.

Le 26-07-2015, lors de la journée souvenir organisée par l'ANACR en mémoire des résistants morts pour la France dans notre région, un groupe d'élèves a lu un extrait de l'hommage de Pierre Brossolette à la jeunesse résistante et aux morts pour la France.

Trois élèves de l'école ont tenu le ruban, sous l'œil attendri de Monsieur Suzanne, sous-préfet, lors des inaugurations de la viabilisation du terrain du « Sérignagou » (sur lequel les laboratoires NUTERGIA vont s'implanter), et du cœur de village de Loupiac.

Les actions citoyennes sont aussi des activités partagées entre les enfants et les ainés de la commune.

Vendredi 03 juin, pendant les activités périscolaires (TAP), les enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, ont participé à diverses actions, aidés par les papis et mamies de la commune invités à partager ce moment.

- Premier atelier « **Fleurir les bâtiments publics** »
  Les enfants de la grande section maternelle (CP et CE1), ont préparé des compositions florales disposées à l'école, à la Bibliothèque …

- Deuxième atelier « **Préparation du goûter** »
  Les enfants de CE2 ont préparé un goûter printannier et dressé la table. Ils ont ensuite assuré le service vers 16H00, afin que tous les participants à cet après-midi puissent se régaler.

- Troisième atelier « **Initiation à la citoyenneté** »
  Les élèves de CM1 et CM2 ont interviewé Monsieur le Maire, sur le fonctionnement de la vie publique de la commune. Les ainés intéressés ont assisté à cet échange.

La kermesse de l'école aura lieu samedi 25 juin prochain.
Les portes ouvertes de l'école et de « LA MARELLE » se feront le même jour, de 15 heures à 17 heures.

Infos pratiques

Afin de mieux répondre aux demandes des familles, deux services viennent d'être mis en place :

- **L'accès au service de la restauration et à la pause méridienne** le mercredi de 12H00 à 14H00, pour les enfants qui ne fréquentent pas l'accueil l'après-midi.

- Les familles peuvent désormais accéder au **paiement en ligne**, pour tous les services payants de « La Marelle » (pour plus d'informations, rendez-vous sur le site officiel de la commune à la page « Jeunesse ».

Que les parents, institutions, étrangers à l'école, qui ont aidé la commune à améliorer les services de « LA MARELLE », soient ici remerciés pour leurs attentions et leurs dons (livres, jouets, matériel de récupération, ordinateurs, vêtements pour les 2 ans ...). Leurs sincères remerciements adressés au personnel communal et aux élus pour leur engagement en faveur de l'enfance, ont été vivement appréciés.

Nous espérons que la prochaine année scolaire nous apportera autant de mécènes.

Une pensée toute particulière pour les nouveaux mariés de la commune, qui ont financé grâce à la recette de la quête du mariage, des jeux de société pour les enfants de l'école communale et de « LA MARELLE ».

Piscine

La communauté de communes a invité les écoliers de l'école maternelle (GS) et primaire à profiter gratuitement de la piscine à Gelles, le vendredi 1 juillet, le lundi 4 et le mardi 5 juillet prochains, en après-midi.

Un maître-nageur et du matériel seront mis à disposition des enfants, afin que ces temps récréatifs se passent dans les meilleures conditions de sécurité.
La municipalité et les enseignantes se sont entendues afin que les enfants puissent profiter au maximum de ces instants, tant sur les temps scolaires que périscolaires.

La piscine de Capdenac-Gare sera fermée pendant les deux prochaines années (07/2016 – 09/2018) pour travaux de réfection.
La municipalité a donc sollicité auprès du Président du « Grand Figeac », une autorisation exceptionnelle d'ouverture de la piscine à Gelles en juin 2017 et juin 2018, sur les temps scolaires et périscolaires, afin de ne pas pénaliser les enfants.

Le Grand Figeac a accédé à la demande de la municipalité, d'utiliser l'aire de jeux donnant sur la piscine pendant l'année scolaire**.** Cette aire sera mise en sécurité, afin que les enfants ne puissent accéder à la piscine**.**

Ce nouvel espace sera le bienvenu lors des temps périscolaires, à partir de septembre 2016.

Gérée par le Grand Figeac, la piscine de Causse et Diège sera ouverte du 06 juillet au 23 août inclus, du lundi au samedi de 13H00 à 19H00 et le dimanche de 14H00 à 19H00.

CCAS

Cette année a été riche en activités proposées par l'équipe du **C**omité **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale.
De nombreuses animations, rencontres intergénérationnelles et le repas annuel ont rythmé les saisons.

- ✓ **04-10-2015** :

Plus de 80 ainés ont répondu à l'invitation des membres du CCAS et des conseillers municipaux, qui avaient cuisiné comme l'année précédente, un repas copieux et apprécié de tous.
Ce fut l'occation de se retrouver après la période estivale et d'échanger autour de souvenirs des moments passés ensemble.

- ✓ **08-11-2015** :

Jeunes et moins jeunes se sont réunis autour des jeux, de jeux de plateau et de société en bois présentés par la ludothèque « Les orteils au soleil » de Cransac. Il y en avait pour tous les âges et tous les goûts. Un coin « tout-petit » avait été mis en place par l'équipe de « LA MARELLE ». Durant cet après-midi, une collation a été offerte.

- ✓ **18-12-2015** :

Les ainés de la commune et les familles, ont été invités à l'initiative du CCAS et de « LA MARELLE », à fêter Noël avec les enfants de l'école communale. Pour l'occasion, un petit spectacle avait été préparé pendant les ateliers périscolaires du premier trimestre. Fort appréciés du public venu nombreux, les enfants ont été ovationnés et applaudis.

A l'issue de cette fête, un goûter a été offert à tous. Ce fut un merveilleux moment de partage.

✓ **30-01-2016** :

Les ainés de la commune se sont retrouvés au son de l'accordéon (joué par **Anne Giraud**), pour fêter la nouvelle année et partager la galette des rois dans une ambiance chaleureuse.

✓ **19-02-2016** :

Les membres du CCAS ont cuisiné et offert à chacun des enfants présents, une crêpe et une collation, afin de clôturer les activités menées par l'équipe d'animation dans le cadre des TAP, à l'occasion du carnaval.

✓ **23-04-2016** :

La troupe du « **Théâtre de l'araignée** » de Montbazens, était invitée pour la présentation de la pièce « **Après la pluie, le bon temps** » de Rosapristina et Thierry François, pièce assaisonnée de quiproquos, d'humour et de drame.

Au lendemain d'un cataclysme naturel, les tenanciers du café « Bon temps », voient défiler des clients plutôt étranges …

A l'issue de la représentation, la troupe s'est mélée au public pour le verre de l'amitié.

Quelques évènements à retenir pour la fin de l'année 2016 :

Dimanche 25 septembre – Repas des ainés

Dimanche 06 novembre – Activité à définir

Vendredi 16 décembre – Rencontre intergénérationnelle avec les enfants pour célébrer Noël.

Janvier 2017 – Vœux du CCAS et galette des rois

« ECHANGES INTERGENERATIONNELS »

L'équipe d'animation de « LA MARELLE » recherche des personnes, de la commune ou hors commune, qui souhaiteraient apprendre aux enfants à jouer aux échecs ou aimeraient passer un moment à jouer aux jeux de plateaux avec les enfants, lors des activités périscolaires. Période concernée : les vendredis de 15H30 à 16H30, à partir du mois de septembre 2016.

Avant toute participation, merci de contacter la mairie ou d'appeler au 06.78.79.52.67, pour plus de renseignements.

Si vous souhaitez partager des passions, des savoir-faire avec les enfants, et leur donner bénévolement un peu de votre temps, merci de nous contacter.

Nous recherchons également un passionné de jardin, fleurs, et une personne ayant un savoir-faire en art floral qui souhaiterait faire vivre le jardin pédagogique avec les enfants.

ADMR

Cette année 2016, Causse et Diège a accueilli l'assemblée générale le mercredi 01 juin, sous la présidence de Monsieur Gabriel Morlhon de l'association locale « **A**ide à **D**omicile en **M**ilieu **R**ural » du canton ce Capdenac.

Étaient présents :

- **Bertrand Cavalerie** et **Cathy Mouly**, conseillers départementaux,
- **Gilles Foudral,** administrateur de la Fédération de l'Aveyron,
- **Guy Fauvel**, directeur de l'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) de Massip,
- des maires du canton, des salariés et des bénéficiaires de l'ADMR.

Le rapport d'activités et le rapport financier font état de prestations en augmentation en 2015.
Sur la commune, beaucoup de personnes bénéficient déjà de ses services. (Ménage, repassage, préparation des repas, aide aux familles, etc…)

Pour tout renseignement et demande de dossier, s'adresser à :
ADMR, 14 rue de la république 12700 CAPDENAC – Tél. **05 65 80 81 16**

Bibliothèque

La Bibliothèque est toujours bien fréquentée, tant par les scolaires que par les particuliers.

Afin d'offrir à ses lecteurs un choix varié et équilibré, un budget de 3 000 € a été alloué par la commune en 2016, pour l'achat d'ouvrages.

Elle est souvent sollicitée pour accepter des dons de livres. Ces dons représentent un élément important pour le développement des collections. Les ouvrages donnés sont alors inventoriés et sélectionnés pour intégrer le fonds. **Les dons de DVD et Cdroms ne peuvent être acceptés, car ils n'ont pas les droits de diffusion.**

Les livres trop usagés, dont le contenu est obsolète ou que la bibliothèque possède déjà sont :

- orientés vers la déchetterie (livres abîmés, jaunis, humides, contaminés par des champignons)
- proposés à des bibliothèques voisines
- donnés à des associations caritatives
- gardés pour une autre utilisation (« ateliers créatifs » par exemple).

Il faut également procéder régulièrement à ce qu'on appelle le « **désherbage** ».
Il s'agit de la mise au pilon d'ouvrages usés, qui ont bien fait leur office auprès du public et ne présentent pas de valeur patrimoniale. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Problème de longue date, le désherbage s'avère être la solution incontournable pour les bibliothèques de lecture publique confrontées à des problèmes d'encombrement.

Elle consiste à éliminer les ouvrages usés, démodés, salis, crayonnés ou ayant des pages manquantes.

Les livres destinés au pilon, tout comme les dons, suivent alors un parcours différent selon leur état. Certains sont conservés et seront recyclés, lors des « ateliers créatifs » qui auront lieu cette année.

Le premier s'est tenu le 30 avril et avait pour thème « **créations de printemps** » ; une dizaine de personnes y ont participé.

Ces ateliers, gratuits, sont un moment de rencontre et de partage, où vous serez surpris de voir tout ce que l'on peut réaliser à partir de vieux livres.

C'est ainsi qu'un livre donné à la bibliothèque, trouvera peut-être sa place chez vous, sous une autre forme, à vocation décorative cette fois.

Merci à toutes les personnes, qui font ou ont fait don d'ouvrages.

Implantation Nutergia

La commune a réalisé la 1ère tranche des travaux de viabilisation.
Cela concerne le terrassement, la voierie provisoire, les réseaux électriques, l'enfouissement de la ligne moyenne tension ERDF, les réseaux d'eau potable et pluviale, ainsi que le poteau de protection incendie et le bassin de rétention.

La voierie définitive de l'accès, avec les bordures et l'enrobé, sera réalisée ultérieurement.

Ce programme s'élève à **133 975 € HT**.

Sur ce montant, la commune a obtenu plusieurs subventions :

- 12 000 € du Grand Figeac
- 44 658 € de la DETR
- 16 800 € de la Région

La voie d'évitement sera finalisée par le Conseil général.

La partie terrassement incombant à l'entreprise NUTERGIA, est actuellement en cours.

Nettoyage des chemins

Le samedi 12 mars, les Comités des fêtes de Loupiac et de Prix ont procédé au nettoyage des chemins communaux comme ils le font chaque année.

L'appel général à participation reçoit toujours aussi peu d'échos et bien peu de personnes se sentent concernées par le sujet. L'espoir est toujours d'une participation accrue l'année suivante … à voir en 2017 !

La commune dispose d'un immense réseau de chemins, qui contribue à son rayonnement touristique, en offrant d'infinies possibilités de randonnée et de promenades bucoliques.

Rejoignez les bénévoles pour la prochaine édition, le travail effectué pourra être plus important, un travail rappelons-le … d'intérêt général !

Festivités communales

Dates	Manifestations	Lieux	Organisateurs
17/01/2016	Cérémonie des vœux	Loupiac	Municipalité
30/01/2016	Galette des rois des ainés	Loupiac	CCAS
13/02/2016	Tartiflette géante et soirée Disco Funk avec DJ Mathieu	Loupiac	APE
20/02/2016	Bal d'hiver	Gelles	Comité des fêtes de Gelles
28/02/2016	Randonnée Peyrusse le Roc depuis Loupiac	Circuit	Comité des fêtes de Loupiac
13/03/2016	Repas des chasseurs (Gelles - Livinhac le bas)	Loupiac	Association des chasseurs de Gelles & Livinhac le bas
02-03/04/2016	Rallye "Terre des Causses"	Territoire communal	Ecurie Uxello Capdenac
10/04/2016	Repas des chasseurs	Loupiac	Association des chasseurs de Loupiac
17/04/2016	Gratounade	Gelles	Foyer rural
23/04/2016	Soirée théâtre	Loupiac	CCAS
24/04/2016	7ème Rando-tripoux	Territoire communal	Comité des fêtes de Loupiac
08/05/2016	Floralies - Vide grenier	Gelles	APE
18/05/2016	Sortie des ainés	Causse et Diège	Foyer rural
03/06/2016	Concert chorale "Un air de rien"	Loupiac	Association un soleil pour tous
18/06/2016	Fête de la musique	Territoire communal	Municipalité et associations locales
25/06/2016	Kermesse de l'école	Gelles	APE
08-09-10/07/2016	Fête de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
29-30-31/07/2016	Fête de Prix	Prix	Comité des fêtes de Prix
20-21/08/2016	Fête de Gelles	Gelles	Comité des fêtes de Gelles
25/09/2016	Repas des ainés	Loupiac	CCAS
10/2016	Repas Stockfish	Gelles	Foyer rural
06/11/2016	Activité non précisée	Loupiac	CCAS
25-26-27/11/2016	Fête votive de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
03/12/2016	Téléthon	Territoire communal	Municipalité et associations locales

Associations nouvelles

L'association « **La Fanny gelloise** » récemment déclarée, propose la pratique de la pétanque, dans une ambiance conviviale.
Elle est dès maintenant ouverte aux confirmés comme aux débutants, et tiendra son activité sur le terrain jouxtant la salle polyvalente à Gelles.

Composition du bureau :

- Président ……..…**CAPLIEZ Jean-Marie**
- Vice-président ….. **CROS Thierry**
- Trésorière ……..**MAHE Amélie**
- Secrétaire : ……**CROS Nathalie**

Le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 10 € et les inscriptions sont prises dès à présent.

Pour tous renseignements complémentaires relatifs à l'inscription ou à l'activité de l'association, contacter l'un des numéros suivants : **06 42 91 30 73 – 05 65 81 65 76 – 06 11 32 39 79**
Courriel : jean-marie.capliez@sfr.fr

L'association « **Budokaï Indépendant Aveyronnais** », récemment déclarée, proposera à partir de septembre des cours de judo WIBK (World Independant Budokaï), pour les enfants à partir de 4 ans jusqu'au niveau vétéran.

Sur demande, le club pourra proposer des cours de jujitsu/self défense ou de Taïso.

Le but de cette association est de développer l'offre sportive sur la commune. Les cours seront dispensés par **David Soulier et Michel VALERA**, tous deux diplômés, ceinture noire WIBK et par ailleurs multi-médaillés aux championnats du monde et de France WIBK.

Composition du bureau :

- Présidente …..**SOULIER Véronique**
- Trésorière …..**TRICARD Marinette**
- Secrétaire ….. **TRICARD Marinette**

Contact et renseignements complémentaires aux coordonnées suivantes :
Courriel : judowibkaveyron@outlook.fr – Tél. **06 82 48 59 37 – 06 19 11 59 01**

Fête de la musique

La fête de la musique à Causse et Diège, aura lieu le samedi 18 juin prochain.
A l'instar des éditions précédentes qui ont connu un vif succès, l'édition 2016 comportera une randonnée pédestre reliant les clochers de Loupiac, Salvagnac et Saint-Loup. Un circuit agréable d'une distance maximale de 17 km, qui vous conduira d'église en église, passant cette année par la chapelle préromane de Saint-Loup, et où dans chacune d'elles un concert vous sera proposé.

Départ de la salle socioculturelle de Loupiac à 09H00 et retour au même endroit, où à 19H30 un apéro-concert suivi d'un repas vous sera proposé.

Mise en sécurité de la traverse de Gelles

Le dossier avance, le bureau d'études doit remettre l'**A**vant **P**rojet **D**éfinitif en juillet 2016.
La commune le présentera ensuite au Conseil général.

Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles s'est faite dans la semaine du 23 au 28 mai 2016.

Il ne sera plus distribué de sacs en dehors de ces dates, sauf pour les propriétaires de résidences secondaires et les nouveaux habitants n'ayant pu bénéficier des distributions précitées.

Les demandes éventuelles sont à formuler auprès du secrétariat de la mairie à Loupiac.

Location des salles communales

La location des salles communales ne pourra être effective que si les formalités administratives ci-dessous mentionnées, ont été remplies 3 semaines avant la date de réservation.

Formalités à remplir:

- Fournir une attestation d'assurance, stipulant que votre compagnie couvre l'évènement projeté, dans la salle communale concernée.
- Fournir un chèque de caution du montant correspondant à la salle souhaitée.

2016	TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES		
Salle concernée	Loupiac (grande salle)	Loupiac (petite salle)	Gelles
Habitants de la commune	150,00 €	100,00 €	120,00 €
Associations de la commune	40,00 €	20,00 €	30,00 €
Extérieurs	300,00 €	200,00 €	Non concernés
Caution	600,00 €	400,00 €	500,00 €
Nettoyage (option)	60,00 €	30,00 €	40,00 €

Depuis le 15-01-2016 et conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal, la location de la salle polyvalente à Gelles n'est accordée que sur dérogation exceptionnelle du Maire.

La municipalité dispose d'une laveuse pour le nettoyage des salles communales.
Ce service est réalisé par un employé municipal si l'option est demandée (voir tarif ci-dessus).

Le balayage de la salle et le nettoyage des sanitaires, restent dans tous les cas à la charge du locataire.

Un état des lieux et des abords sera effectué avec un responsable, lors de la prise en compte de la salle et à sa restitution.

Environnement

Votre avis d'imposition 2016 « Taxes foncières » vous parviendra dans quelques mois et la rubrique « Taxe ordures ménagères » y aura été augmentée.

Cette augmentation n'est pas due à l'appartenance de la commune à la communauté du Grand Figeac, **mais tout simplement à la négligence et au manque d'implication dans le domaine du tri**.

Deux critères « **qualité** » et « **quantité** », déterminent la part variable du coût de traitement des déchets recyclables par un système de bonus-malus, en plus des coûts de fonctionnement du SYDED.

- Plus la qualité du tri dans nos containers verts est bonne, plus le bonus est important. A contrario, tout laxisme dans le tri est immédiatement sanctionné par une augmentation de la taxe.
- La quantité quant à elle est fonction du nombre d'habitants, chacun se voyant attribuer un volume théorique de déchets recyclables. Un bonus est accordé en dessous de ce volume théorique et un malus est appliqué au-dessus.

Les dépenses de fonctionnement du SMIRTOM (**S**yndicat **Mi**xte pour le **R**amassage et le **T**raitement des **O**rdures **M**énagères) sont de l'ordre de 5.3 M€.

Sur ce montant, 2,8 M€ relèvent du SYDED (**Sy**ndicat **D**épartemental pour l'**É**limination des **D**échets). Viennent ensuite les charges de personnel avec 1,6 M€ et enfin les dépenses courantes et de fonctionnement pour 0,9 M€.

Le SYDED est en charge du traitement des ordures ménagères, du transfert vers les CET (**C**entre d'**E**nfouissement **T**echnique) et du recyclable. C'est le plus gros poste de dépenses du SMIRTOM.

Nous pouvons donc agir sur le coût <u>en triant mieux</u>

A raison de 150 € la tonne, le transport et la mise en CET à Montech représentent une dépense de 1,3 M€.

Des prélèvements aléatoires sont effectués sur les bennes de ramassage. Ils mettent en exergue des erreurs de tri importantes et en constante augmentation, <u>lesquelles donnent lieu à une majoration de la taxe sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM</u>. **Le malus dépasse 80 € la tonne.**

L'importance du tri est donc primordiale,
elle impacte directement la facture qui vous est adressée.

Erreurs fréquemment constatées

Qualité :

- *Déchets fermentescibles, tontes de pelouse, épluchures ou terre dans les bacs verts*
  Le compostage est un moyen de réduire considérablement, voire de supprimer totalement ces déchets du circuit de traitement des ordures ménagères.

- *Encombrants, appareils électroménagers, produits interdits à proximité ou dans les bacs marrons.*
  Incivilité et paresse sont à l'origine de ces dérives où l'on trouve encombrants, mais aussi peintures, huile et autres produits interdits.

- *Débris de verre, miroirs dans ou à proximité des containers pour le verre*

Quantité :

- *Cartons non démontés, bouteilles plastiques et briques non compactées.*
  Les containers sont alors rapidement pleins … et les usagers se plaignent d'un manque de place.

Attitude citoyenne

- Utilisation d'un composteur pour diminuer les déchets verts.
  (imprimés disponibles en mairie)

Bon de commande **kit compostage individuel**

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur les communes aveyronnaises suivantes : Asprières, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

Mode de paiement : uniquement par chèque

Le kit compostage individuel est composé d'**un composteur de 320 l** (à monter soi-même), d'**un seau de 10 l** et d'**un guide du compostage domestique**, le tout accompagné de **deux poubelles de 50 l** pour le tri des emballages recyclables.

NOM, Prénom : ..... **Commune :** ☐☐ ☐☐☐ .....

Livraison sur la déchetterie de : .....

Délai de livraison : environ 4 semaines (votre chèque ne sera encaissé qu'à partir du jour de livraison)

Pour être informé(e) de la livraison, indiquez impérativement votre **numéro de téléphone** : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

☒ Envoyer un **chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public** accompagné de ce coupon, sous enveloppe timbrée, au **SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS.**

A ....., le ..... /..... /..... Signature :

95 cm

Photo non contractuelle

SYDED Lot

Les composteurs peuvent aussi être retirés selon disponibilité et aux conditions ci-dessus, à la déchetterie de Figeac - Tél. 05 65 50 21 67

- Mettre les encombrants, produits et articles dangereux à la déchetterie

Bois Roque
12700 CAPDENAC-GARE
Tél : 05.65.64.71.93

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	Fermé	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Avenue de Nayrac
46100 FIGEAC
Tél : 05.65.50. 21.67

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

- Démontage des cartons et compactage des briques et bouteilles pour réduire les volumes et optimiser l'utilisation des containers en place.

- Utilisation des « Récup'verre », situés dans la commune :
  - devant la salle socioculturelle à Loupiac
  - face à la piscine à Gelles

- Utilisation pour les vêtements usagers, du container spécifique récemment mis en place au parking de « La Madeleine », face au traiteur « Bellerive ».

L'adoption de l'attitude précitée améliorera la qualité et réduira de façon drastique les volumes confiés au SYDED. C'est l'unique façon de contenir, autant que faire se peut, les frais engendrés par le traitement de nos ordures ménagères.

D'autres frais impactent directement notre facture, sans qu'il nous soit possible d'en minimiser les coûts, comme :

- la mise aux normes de sécurité des déchetteries,
- l'augmentation des taxes environnementales sur les activités polluantes,
- la diminution du prix de rachat des matières récupérées.

Soyons actifs sur la partie où il nous est

permis d'agir ….. TRIONS !

Site Internet communal

La commune de Causse et Diège dispose depuis le 28 janvier 2015, de son propre site Internet sur lequel vous pouvez trouver de nombreuses informations indispensables au niveau local.

Ce site est régulièrement mis à jour et toute information urgente y est rapidement diffusée (fermetures Mairie, Poste …)

http://www.causseetdiege.fr

Boite à idées - Suggestions

Vous avez des idées, des suggestions à faire, se rapportant à la commune, à la vie communale, à la rédaction de ce bulletin et susceptibles d'intéresser l'ensemble des citoyens !

Utilisez les moyens mis à votre disposition pour faire connaître vos propositions :

- Courriel de la Mairie : **mairie.loupiac.causseidiege@wanadoo.fr**
- Courriel des membres du Conseil municipal : **conseil.cd@orange.fr**